

Ville-Evrard  
**FORMATION**

CATALOGUE 2022



Illustration : dessin d'un patient de Ville-Evrard - Tous droits réservés

établissement  
public de santé de  
**Ville-Evrard**  
spécialisé en santé mentale  
Seine-Saint-Denis

N° Datadock : 19736  
Qualiopi en cours

EPS de Ville-Evrard - 202 av. Jean Jaurès - 93330 Neuilly-sur-Marne

Le diagnostic réalisé dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale 93 (PTSM 93), a montré que d'importants besoins de formation en santé mentale existaient sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Et c'est d'ailleurs une des 12 feuilles de route majeure du PTSM93.

En parallèle, l'établissement de Ville-Evrard a développé une offre de formation en interne, riche et reconnue, et qui en fait un des points de fort de notre établissement. Ces formations s'appuient sur les professionnels de notre établissement et une forte valorisation de leurs pratiques.

Aussi, fort du constat précédent, nous souhaitons, en tant qu'acteur majeur de la santé mentale en Seine-Saint-Denis, développer un dispositif spécifique pour répondre à ces nombreuses attentes et besoins en formation.

Ville-Evrard souhaite ainsi ouvrir un certain nombre de ses formations à l'ensemble des acteurs du département, qu'ils appartiennent au champ du médico-social, du social ou du sanitaire.

Ces formations seront l'occasion de développer une culture partagée et d'interconnaissance, et permettront de futures collaborations avec l'ensemble des parties prenantes.

Fédérer les acteurs de la formation en santé mentale pour répondre aux besoins du territoire, et mettre en place un centre de formation territorial, sont nos objectifs pour les années à venir.

Ce premier catalogue tient compte de ces besoins que nous savons être pour vous indispensables à l'exercice de vos activités.

Les actions choisies relèvent des priorités 1 et 3 de la feuille de route «formation» du PTSM93 à savoir « le repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles » et « l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins ».

Nous espérons que ces premières propositions répondront pleinement à vos attentes, et vous souhaitons de bonnes formations.

**Sophie ALBERT**  
Directrice Générale

**Noël POMMEPUY**  
Président de la CME

Les formations proposées dans ce catalogue ont été choisies par une commission pluri-professionnelle afin de répondre aux besoins de formation en santé mentale des acteurs du département quel que soit leur champ d'intervention (médico-social, social ou sanitaire).

Ce dispositif, amené à s'enrichir progressivement, a pour ambition de répondre aux nombreux besoins non pourvus des différents acteurs qui prennent en charge des personnes souffrant de troubles psychiques. Il s'adaptera dans les années à venir aux besoins et évolutions des différents professionnels. Nous avons à cœur de mettre à votre disposition des actions de formation construites par des professionnels expérimentés en santé mentale.

Leurs méthodes pédagogiques, interactives et participatives, s'articulent autour de :

- la transmission de savoirs fondamentaux,
- la compréhension à travers les connaissances expérientielles des intervenants,
- la réflexion autour d'échanges sur les situations professionnelles vécues par les participants,
- l'accès à des retours sur expérience.

Nous espérons que ce catalogue de formation répondra à vos attentes et vos besoins. C'est en tout cas dans cette optique qu'il a été élaboré par l'équipe du service de la formation.

Nous restons à votre écoute pour développer et mettre à votre disposition de nouvelles actions de formation.

**Pierre-Alban PILLET**  
Directeur des Ressources Humaines

# SOMMAIRE

|   |            |
|---|------------|
| <b>QUI SOMMES-NOUS ?</b>                              | <b>P.5</b> |
| <b>NOS VALEURS ET NOTRE PEDAGOGIE A VOTRE SERVICE</b> | <b>P.6</b> |
| <b>NOS ENGAGEMENTS</b>                                | <b>P.7</b> |

## **QUALITE ET GESTION DES RISQUES** **P.8**

Déclaration et analyse des évènements indésirables :  
Outils et méthodes - Retour d'expérience type CREX

## **DOULEUR** **P.9**

La douleur en santé mentale : Rôle du soignant

## **ADDICTOLOGIE** **P.10-11**

Addictions : Du repérage à la prise en charge

## **AUTISME** **P.12-13**

- Sensibilisation aux différents outils d'évaluation diagnostique de l'autisme et au travail d'accompagnement des familles lors de cette évaluation
- Le travail en institution accueillant des patients autistes

## **LES VIOLENCES** **P.14**

Auteurs d'infraction à caractère sexuel adultes

## **LES VIOLENCES** **P.15**

La violence conjugale : initiation

## **REHABILITATION PSYCHOSOCIALE** **P.16**

La réhabilitation psychosociale : initiation

## **CGV ET RÉGÈLEMENT INTÉRIEUR** **P.17-21**

# QUI SOMMES-NOUS ?

**Ville Evrard formation** dispense à la fois des formations de santé mentale à destination du secteur sanitaire, médico-social et social, et de la formation professionnelle continue auprès des agents de l'EPS Ville-Evrard.

Cette appartenance à l'établissement public de santé mentale, positionne le centre de formation dans une mission de santé publique, au sein du réseau constitué par les services de soins et les établissements ou associations à caractère sanitaire, médico-social et social du territoire de la Seine-Saint-Denis.

Ville-Evrard formation contribue ainsi à affirmer son expertise dans le champ de la santé mentale, tout en renforçant les partenariats existants et œuvrant dans ce domaine d'intervention.

L'équipe du service de la formation, sous la responsabilité de la Directrice de l'établissement Ville Evrard, Mme Sophie ALBERT et de M. Pierre- Alban PILLET, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation, est à votre écoute.

## CONTACTS :

### **Stéphanie BOSSIN**

Responsable du service de la formation

courriel : [s.bossin@epsve.fr](mailto:s.bossin@epsve.fr)

Tél. : 01 43 09 31 84

### **Angéline BRETEAUX**

Assistante de formation

courriel : [ve-formation@epsve.fr](mailto:ve-formation@epsve.fr)

# NOS VALEURS ET NOTRE PEDAGOGIE A VOTRE SERVICE

Nos valeurs sont celles portées par le service public et par l'exigence de qualité des dispositifs que nous proposons. En psychiatrie, les savoirs sont liés à l'expérience et se construisent dans la confrontation des pratiques où il n'y a jamais une seule manière de faire. Les connaissances et les comportements professionnels sont donc ajustés à la complexité des situations rencontrées.

Dans ce contexte évolutif et d'exigence professionnelle, Ville-Evrard s'est inscrit dans une démarche de Développement Professionnel Continu (D.P.C.) pour les médecins et le personnel paramédical. L'établissement est un Organisme de Développement Professionnel Continu (O.D.P.C.), habilité à dispenser des programmes de D.P.C. Ainsi, les professionnels de santé suivant ces formations peuvent donc remplir leur obligation triennale de D.P.C.

Les méthodes pédagogiques proposées privilégient :

- une démarche réflexive afin de faire évoluer les pratiques professionnelles individuelles et collectives,
- une interactivité entre les professionnels,
- un questionnement sur l'identité professionnelle dans un contexte professionnel en constante évolution.

La pluralité des méthodes mobilisées vise à créer une dynamique qui tient compte aussi des différentes modalités d'apprentissage des apprenants.

Les procédés utilisés sont :

- **les apports théoriques** transmis sous forme d'exposés magistraux ou de démonstration,
- **l'analyse de situations cliniques** présentées par les stagiaires ou proposées par le formateur,
- **l'analyse réflexive des pratiques professionnelles** en lien avec les démarches collectives intégrées à l'exercice clinique, selon les méthodes validées par la Haute Autorité de Santé,
- **les jeux de rôles,**
- **le travail intersession proposé aux stagiaires pour analyse et pistes d'amélioration des pratiques**, opérationnelles en situations professionnelles,
- **des séquences de bilan individuel et collectif** à la fin de chaque action pour évaluer la satisfaction des stagiaires et mesurer l'acquisition des compétences du professionnel en formation

# NOS ENGAGEMENTS

- Le développement des compétences des professionnels exerçant dans le secteur du sanitaire, du social et du médico-social du département 93.
- Le réinvestissement et l'autonomie des professionnels dans l'exercice de leur métier
- Des réponses pratiques aux besoins en formation dans le domaine de la santé mentale

**Durant chaque session de formation, le respect de la confidentialité des échanges est garanti aux professionnels formés.** Nous veillons à l'indépendance des formateurs à l'égard des entreprises fabriquant ou distribuant des produits de santé et sur leur expertise pédagogique.

## Nos points forts sont :

Un accueil et des formations à taille humaine.

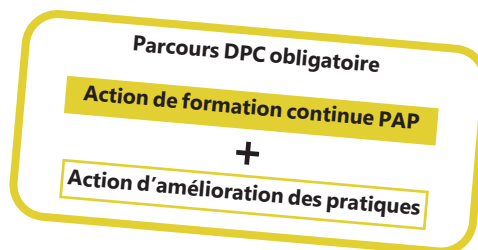
Des formations construites « sur mesure » au plus près des besoins réels.

L'adaptabilité de nos dispositifs de formation compte tenu du contexte sanitaire.

## Public :

Tous les professionnels exerçant dans le domaine sanitaire, médico-social et social du département 93, confrontés à des problématiques de santé mentale.

## Déclaration et analyse des événements indésirables : Outils et méthodes Retour d'expérience type CREX



### INFORMATIONS PRATIQUES

**Public :**

Personnel médical et paramédical

**Durée :**

1 jour

**Dates :**

Session 1 : 01/04/2022

Session 2 : 22/06/2022

Session 3 : 14/10/2022

Session 4 : 25/11/2022

**Lieu :**

EPS Ville Evrard

Pavillon Touraine

202 av J-Jaurès

Neuilly sur Marne

**Coût pédagogique :**

250€

**Contact :**

ve.formation@epsve.fr

Ouvert du lundi au vendredi

de 9h à 17h

Contactez-nous pour toute

**Objectifs :**

- Connaître les définitions en matière de gestion des risques.
- Connaître l'organisation de la démarche de gestion des risques associés aux soins développée au sein de l'établissement.
- Identifier et déclarer les événements indésirables associés aux soins.
- Mieux comprendre les échelles décisionnelles en matière de gestion des risques.
- Appréhender l'analyse d'un événement indésirable : outils, méthodes (ALARM, Ishikawa...), et fonctionnement d'un Comité de Retour d'Expérience.

**Contenu :****Module n°1 : L'organisation de la gestion des risques liés aux soins**

- Quizz en matière de gestion des risques : rappels définitions et aspects réglementaires.
- Echelles de décision.
- La déclaration des événements indésirables (nature, déclaration sur le logiciel dédié et circuit de traitement).
- Outils et méthodes en matière d'analyse des causes.
- Le fonctionnement d'un CREX.

**Module n°2 : La méthode et les outils d'analyse ALARM au travers de cas pratiques**

- Présentation des documents-type d'analyse et de la grille d'analyse ALARM.
- Analyse de cas pratiques.

Une journée de bilan à 6 mois est prévue pour faire le point sur la mise en pratique de la méthode d'analyse et/ou la mise en place d'un CREX.

**Méthodes pédagogiques :**

Apports théoriques et méthodologiques  
Cas concrets et Analyse des pratiques professionnelles

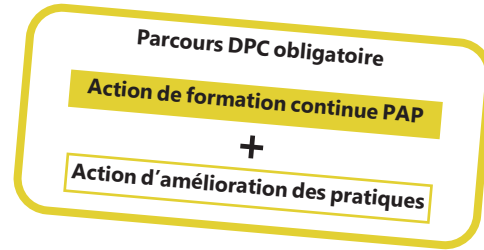
**Intervenants :**

Equipe de la Direction de la Qualité, Gestion des Risques, Affaires Juridiques, Relations avec les Usagers, Admissions et Tutelles

**A noter : Action DPC**



## La douleur en santé mentale : Rôle du soignant



### INFORMATIONS PRATIQUES

**Public :**

Tous professionnels de santé

**Durée :**

2 jours

**Dates :**

27 et 28/01/2022

**Lieu :**

EPS Ville Evrard  
Pavillon Touraine  
202 av J-Jaurès  
Neuilly sur Marne

**Coût pédagogique :**

500€

**Contact :**

ve.formation@epsve.fr

Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

Contactez-nous pour toute  
demande de bulletin d'inscription

**Objectifs :**

- Développer sa capacité à appréhender la douleur dans sa complexité
- Savoir repérer la douleur du patient psychiatrique
- Connaître et savoir utiliser les outils d'évaluation de la douleur mis en place au sein de l'établissement
- Identifier le rôle du soignant dans l'évaluation de la douleur avant et après la mise en route du traitement antalgique
- Harmoniser les pratiques professionnelles au sein de chaque unité

**Contenu :**

- Les outils mis à disposition des professionnels à Ville-Evrard :
  - Le guide d'évaluation de la douleur en santé mentale
  - Les outils d'évaluation préconisés
  - La fiche de traçabilité
  - Le protocole d'antalgique niveau 1
  - La traçabilité de la douleur dans Génois Web
- Le Clud : ses missions et son plan stratégique. La consultation douleur
- Le rôle du soignant et de l'équipe dans la prise en charge de la douleur du patient avant et après la mise en route du traitement antalgique
- La consultation douleur
- Douleur et recherche

**Méthodes pédagogiques :**

Formation interactive et pratico-pratique à partir de situations concrètes apportées par les participants ou les formateurs

Cas concrets

Apports théoriques

Analyse des situations cliniques et partage d'expériences professionnelles

**Intervenants :**

Docteur Wanda YEKHLEF

**A noter : Action DPC**

## Addictions : Du repérage à la prise en charge (1/2)

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Public :**

Tous les professionnels confrontés dans leur pratique aux problèmes d'addiction

**Durée :**

3 modules de 2 jours

**Dates :**

A déterminer

**Lieu :**

EPS Ville Evrard  
Pavillon Touraine  
202 av J-Jaurès  
Neuilly sur Marne

**Coût pédagogique :**

500€ / module

**Contact :**

ve.formation@epsve.fr  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

*Contactez-nous pour toute  
demande de bulletin d'inscription*

Les addictions constituent un véritable problème de santé publique. Quelle conduite à tenir en santé mentale ?

L'association entre les pathologies addictives et psychiatriques est une source majeure de préoccupation et de difficultés pour les professionnels et les équipes des deux champs mais aussi et avant tout pour les personnes concernées et leur entourage, avec une qualité de vie fortement altérée.

**Objectifs :**

- Comprendre le processus de dépendance
- Actualiser ses connaissances sur les produits, les effets, les modes de consommation
- Connaître et identifier les modalités thérapeutiques existantes et le cadre législatif actuel
- Comprendre la problématique psychiatrique associée aux addictions
- Repérer et accompagner les patients

**Démarche :****Module n°1 : Tabac/Cannabis 17 et 18 novembre 2022**

- Données générales
- Le mécanisme de la dépendance
- Tabac : épidémiologie générale vs. tabagisme en santé mentale
- Techniques d'intervention en tabacologie (atelier)
- Tabac et comorbidités
- Cannabis

**Module n° 2 : Alcool/Mésusage médicamenteux/Autres drogues illicites  
janvier 2023**

- Alcool
- Mésusage médicamenteux/autres drogues illicites

## Addictions : Du repérage à la prise en charge (2/2)

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Public :**

Tous les professionnels confrontés dans leur pratique aux problèmes d'addiction

**Durée :**

3 modules de 2 jours

**Dates :**

A déterminer

**Lieu :**

EPS Ville Evrard  
Pavillon Touraine  
202 av J-Jaurès  
Neuilly sur Marne

**Coût pédagogique :**

500€ / module

**Contact :**

ve.formation@epsve.fr

Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

*Contactez-nous pour toute  
demande de bulletin d'inscription*

### Module n°3 : addictions sans substance/ TCA / conduites sexuelles à risque/techniques d'intervention en addictologie : RPIB, ETP, EM, ateliers de groupe et/ou individuels mars 2023

- TCA, nutrition et addiction
- Addictions sans substance : jeux pathologiques, écrans, cyberaddictions
- Conduites sexuelles à risque et substances
- Techniques d'intervention en addictologie : RPIB, ETP, EM, ateliers de groupe et/ou
- Individuels
- Structures de prise en charge, numéros verts
- Journées d'échanges, retour d'expérience, guide d'aide à la prescription des substitutions nicotiques

### Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, vidéos, échanges sur expériences

### Intervenants :

Equipe du service addictologie

## Sensibilisation aux différents outils d'évaluation diagnostique de l'autisme et au travail d'accompagnement des familles lors de cette évaluation

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Public :**

Tous les professionnels de Niveau 2 (susceptibles de poser des diagnostics)

**Durée :**

3 jours non consécutifs

**Dates :**

A déterminer

**Conditions particulières :**

Formation destinée aux professionnels confrontés à la question du diagnostic de l'autisme

**Lieu :**

EPS Ville Evrard  
Pavillon Touraine et UNIDEP  
(hôpital Jean VERDIER)  
202 av J-Jaurès  
Neuilly sur Marne

**Coût pédagogique :**

750€

**Contact :**

ve.formation@epsve.fr  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

Contactez-nous pour toute  
demande de bulletin d'inscription

**Objectifs :**

- Sensibiliser les professionnels de Niveau 2, médecins (pédiatres, pédopsychiatre), psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, kinésithérapeutes, éducateurs spécialisés, infirmiers) à l'utilisation des outils diagnostiques et à la clinique de l'autisme.
- Sensibiliser au travail d'accompagnement des familles dans le cadre de l'évaluation et de l'annonce diagnostique

**Contenu :****Jour 1 :**

Situer le contexte – Critères diagnostics (CIM 10/ DSM V) – Outils diagnostics dans le dispositif de l'UNIDEP – les familles au cœur du dispositif – Sensibilisation aux outils diagnostics pour les professionnels de niveau 2

**Jour 2 :**

Sensibilisation aux outils diagnostics (suite) et aux outils complémentaires : bilan psychomoteur, bilan sensori-moteur, profil sensoriel, orthophonique et bilan fonctionnel

**Jour 3 :**

Analyse de pratiques : retour d'expériences / complément d'enseignement

**Méthodes pédagogiques :**

Apports théoriques, méthodologiques, cas cliniques, vidéos, mises en situation

**Intervenants :**

Equipe de l'UNIDEP et équipe pluridisciplinaire du secteur de pédopsychiatrie 93I05

**A noter : J3 : Le retour d'expérience se déroulera à l'UNIDEP à l'hôpital Jean VERDIER**

## Le travail en institution accueillant des patients autistes (avec ou sans déficit intellectuel associé) : Module de base

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Public :**

Professionnels auprès de patients autistes

**Durée :**

3 jours non consécutifs

**Dates :**

07, 10 janvier et 18 février 2022

**Lieu :**

EPS Ville Evrard  
Pavillon Touraine  
202 av J-Jaurès  
Neuilly sur Marne

**Coût pédagogique :**

750€

**Contact :**

ve.formation@epsve.fr

Ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

*Contactez-nous pour toute  
demande de bulletin d'inscription*

**Objectifs :**

- Connaître la clinique de l'autisme et les particularités de cette population
- Connaître les dispositifs d'accompagnement des sujets autistes
- Disposer d'outils de « savoir être » dans la prise en charge de l'autisme
- Savoir établir un cadre de prise en charge (atelier, prise en charge individuelle...)

**Contenu :**

- Perspectives générales sur le contexte de l'autisme en France
- Développement normal et pathologique
- Clinique de l'autisme
- Particularités sensorielles et cognitives
- Dispositifs thérapeutiques éducatifs et pédagogiques dans la prise en charge de l'autisme
- Vécu des équipes travaillant auprès des autistes

**Méthodes pédagogiques :**

Apport théoriques  
Analyse des pratiques professionnelles  
Cas concrets –Partage d'expériences

**Intervenants :**

Equipe pluridisciplinaire du secteur de pédopsychiatrie 93I05

**A noter :** Formation pratique permettant l'acquisition et la mise en oeuvre de concepts et de techniques d'accompagnement fondamentaux pour entrer d'emblée dans la pratique.

## Auteurs d'Infraction à Caractère Sexuel Adultes

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Public :**

Les professionnels soignants,  
de la justice, des champs social  
et médico-social

**Durée :**

2 jours

**Dates :**

Les 18 et 19/01/2022

**Lieu :**

EPS Ville Evrard  
A la Chapelle  
202 av J-Jaurès  
Neuilly sur Marne

**Coût pédagogique :**

Gratuit - Repas libre

**Contact :**

inscriptioncriavs@epsve.fr  
Pré-inscription obligatoire  
auprès du CRIAVS Ile de France  
Nord-Est

**Objectifs :**

- Acquérir des notions sur l'histoire des violences sexuelles et de leurs représentations
- Savoir appréhender le parcours judiciaire des auteurs de violence sexuelle
- Reconnaître les différents types de soins pénalement ordonnés
- Connaître les éléments psychopathologiques qui sous-tendent la clinique des auteurs d'infraction à caractère sexuel
- Connaître les dispositifs de prise en charge et leurs modalités

**Mardi 18/01/2022****9h15 – 12h : Problématique de la violence sexuelle**

- Approche historique des violences sexuelles
- Représentations sociales de la violence sexuelle

**14h – 17h : Approche du cadre juridique**

- Loi du suivi socio-judiciaire
- Obligation et injonction de soins
- Rôle, missions du JAP et travail avec les acteurs de terrain
- Attente de la justice vis-à-vis de la psychiatrie

**Mercredi - 19/01/2022****9h15 – 12h : Eléments psychopathologiques**

- Perversions sexuelles / Perversité
- Troubles de la personnalité
- Déni, clivage, passage à l'acte

**14h – 17h : Dispositifs de prise en charge**

- Orientation des auteurs de violence
- Evaluation des auteurs de violence
- Spécificités des prises en charge

**Intervenants :**

Dr Gabrielle ARENA, Psychiatre honoraire  
Dr Daniel ZAGURY, Psychiatre honoraire  
M. Pierre JOURDIN, Juge de l'Application des Peines, tribunal judiciaire de Créteil  
Dr Daniel PINEDE, Psychiatre, CRIAVS Ile de France Nord-Est

## La violence conjugale : initiation

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### Public :

Les professionnels soignants, de la justice, des champs social et médico-social

#### Durée :

2 jours

#### Dates :

Les 18 et 20/05/2022

#### Lieu :

EPS Ville Evrard

A la Chapelle

202 av J-Jaurès

Neuilly sur Marne

#### Coût pédagogique :

Gratuit - Repas libre

#### Contact :

inscriptioncriavs@epsve.fr

Pré-inscription obligatoire

auprès du CRIAVS Ile de France

Nord-Est

### Objectifs :

- Appréhender les données épidémiologiques liées au phénomène de violence conjugale
- Savoir reconnaître le retentissement des violences conjugales sur la santé
- Identifier les circuits d'accompagnement et de prise en charge d'une victime de violences conjugales
- Comprendre les éléments psychopathologiques qui sous-tendent les violences conjugales
- Connaître les modalités de prise en charge des auteurs de violences conjugales

### Mercredi 18/05/2022

#### 9h15 – 12h : Victimes de violences conjugales - Clinique

- Épidémiologie
- Impact des violences sur la santé
- Retentissement psychologique

#### 14h – 17h : Victimes de violences conjugales – Prise en charge

- Parcours de prise en charge
- Accompagnements et soins spécifiques

### Vendredi 20/05/2022

#### 9h15 – 12h : Auteurs de violences conjugales - Psychopathologie

- Profils des auteurs de violence conjugale
- Le mécanisme de la violence conjugale

#### 14h – 17h : Auteurs de violences conjugales – Prises en charge

- Différents dispositifs de prise en charge
- Analyse de cas

### Intervenants :

Dr Ghada HATEM GANTZER, Médecin chef Maison des Femmes de Saint-Denis

Dr Emmanuelle PIET, Médecin gynécologue

Mme Mathilde DELESPINE, Sage-femme, Maison des Femmes de Saint-Denis

Mme Karima ACHOURI, Psychologue coordinatrice, La Sauvegarde 93

M. Guillaume TUIL, Psychologue, La Sauvegarde 93

## La réhabilitation psychosociale : initiation

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Public :**

Personnel soignant

**Durée :**

3 sessions de 1 jour

**Conditions particulières :**

12 agents

**Dates :**

Session 1 : 07/02/2022

Session 2 : 23/05/2022

Session 3 : 26/09/2022

**Lieu :**

EPS Ville Evrard

Pavillon Touraine

202 av J-Jaurès

Neuilly sur Marne

**Coût pédagogique :**

250€

**Contact :****Objectifs :**

- Comprendre et s'approprier les approches mobilisées dans le champ de la réhabilitation psychosociale

**Contenu :**

- Cerner les concepts de la réhabilitation psychosociale (2h)
- Identifier et définir les interventions attachées à la réhabilitation psychosociale (1h)
- La réhabilitation psychosociale orientée rétablissement : quelle posture ? – exercice pratique (30 minutes)
- Les établissements en lien avec la réhabilitation psychosociale (1h)
- Illustrations de pratiques de réhabilitation psychosociale (1h)
- Aller vers le rétablissement – exercice pratique (1h)

**Méthodes pédagogiques :**

Apports conceptuels

Mises en situation

Cas concrets



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux ventes de formations proposées par l'organisme de formation « Ville-Evrard Formation ».

## **Article 1. Principes**

Les présentes conditions générales expriment les obligations de chacune des parties. Le vendeur se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales de vente.

Elles sont valables pour la période de mise en œuvre du catalogue de formation 2022 et de sa mise en ligne.

## **Article 2. Contenu**

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de formations proposée par l'organisme de formation VE-Formation à l'acheteur.

Le catalogue de formation mis en ligne a vocation à informer l'acheteur sur les produits de formation (titre de la formation, dates, prix, prérequis, public cible, accessibilité, objectifs, contenus, méthodes pédagogiques, validation, intervenants) et sur l'organisme de formation VE-Formation (l'équipe, le règlement intérieur).

## **Article 3. Informations précontractuelles**

L'acheteur reconnaît avoir eu connaissance à la conclusion de la convention, d'une manière lisible et compréhensible, des conditions générales de vente relatives aux :

- caractéristiques essentielles de l'action de formation,
- prix de la formation,
- frais supplémentaires au prix de la formation,
- informations générales concernant le vendeur.

## **Article 4. La commande**

La commande d'une formation est réputée faite une fois la réception du bulletin d'inscription dûment signé avec le cachet de l'établissement par l'acheteur à VE-Formation par voie électronique à [ve-formation@epsve.fr](mailto:ve-formation@epsve.fr) ou par voie postale adressé à EPS Ville-Evrard, VE-formation, 202 avenue Jean-Jaurès, 93330 Neuilly sur Marne.

## **Article 5. Le règlement intérieur**

L'acheteur a pris connaissance du règlement intérieur avant l'inscription. Le règlement intérieur est consultable dans le catalogue de formation 2022 ainsi que sur le site internet de Ville-Evrard.

## **Article 6. L'inscription**

Un accusé réception du bulletin d'inscription est envoyé par VE-Formation à l'acheteur dans un délai de 5 jours ouvrés par voie électronique. Une convention de formation professionnelle est établie avec l'établissement acheteur. L'inscription est réputée définitive à la réception par VE-Formation de la convention signée.

### **Article 7. Annulation – report – remplacement**

VE- Formation se réserve la possibilité d’annuler ou de reporter une formation pour raison d’un nombre insuffisant de stagiaire inscrits, et d’ajuster sa formation pour toute autre nécessité liée à un contexte exceptionnel. VE-Formation s’engage à en informer l’acheteur dans un délai de 10 jours ouvrés. Il est possible de reporter l’inscription sur une session ultérieure à la demande de l’acheteur. VE-Formation se réserve la possibilité de changer de formateur(s) pour une formation.

L’acheteur a la possibilité de remplacer un participant par un autre sur demande écrite électronique à VE-formation 1 jour avant le début de la formation (ve-formation@epsve.fr). Aucune facturation supplémentaire n’est appliquée dans ce cas. En cas d’annulation de la part de l’acheteur sans demande de report sur une autre session jusqu’à 10 jours ouvrés avant le début de la formation des frais de 50% du prix de la formation sont dus à VE-Formation. En cas d’annulation par l’acheteur moins de 5 jours avant le début de la formation 100% du prix de la formation sont dus à VE-Formation. Toute formation démarrée quelle que soit la durée à venir est due en totalité.

### **Article 8. Le prix**

Le vendeur s’engage à appliquer le tarif en vigueur indiqué au moment de la commande sous réserve de disponibilité à cette date. Le prix indiqué en euros correspond au coût pédagogique.

### **Article 9. Attestation**

Une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire précisant : le titre de la formation, les dates, les objectifs de la formation-compétences attendues s’il y a lieu, la nature de la formation avec le programme et les méthodes pédagogiques, les résultats d’évaluation des acquis de la formation s’il y a lieu. Une attestation de DPC s’il y a lieu est remise à chaque stagiaire précisant : le N° RPPS ou ADELI, le titre de la formation, le type d’action, l’orientation nationale, le n° d’enregistrement ODPC de VE-Formation.

### **Article 10. Protection des données personnelles**

VE-Formation s’engage à mettre en œuvre des mesures de sécurité relatives à la protection des données personnelles dans le cadre d’un R.G.P.D. (règlement général de protection des données) au sein de l’EPS Ville-Evrard. Si vous souhaitez bénéficier d’un droit à effacement, c’est-à-dire une suppression de toutes vos données à caractère personnel, vous devez transmettre votre demande à ve-formation@epsve.fr.

# REGLEMENT INTERIEUR

## **Organisme Ville-Evrard Formation**

Vu le règlement intérieur de l'EPS Ville-Evrard qui s'appuie sur le code de la santé publique et autres textes régissant les établissements publics de santé. Il est arrêté le règlement intérieur suivant :

### **PRÉAMBULE**

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent règlement intérieur est destiné aux stagiaires de VE- Formation de Ville-Evrard, organisme de formation en cours d'enregistrement auprès de la Préfecture de la région Île de France.

Il fixe les règles en matière de discipline, d'hygiène et de sécurité, applicables lors des actions de formation organisées dans le cadre de la formation professionnelle.

Ces actions de formation se déroulent dans les salles de formation situées au sein de l'EPS Ville-Evrard pour les formations.

Le présent règlement est pris en application conformément aux articles L. 6352-3 et R. 6352-1 du Code du travail. Ville Evrard et l'organisme VE Formation déclarent n'avoir aucun lien d'intérêt avec toutes les industries pharmaceutiques.

## **Section 1. RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

### **Article 1. Objet et champ d'application du règlement**

Tout stagiaire prend connaissance du règlement intérieur, en accepte les conditions, et s'engage à les respecter. Le présent règlement intérieur s'impose à tous les stagiaires et fait l'objet d'un affichage dans les locaux de VE-Formation.

Le règlement intérieur inclus dans le catalogue de formation est aussi consultable sur le site Internet de Ville-Evrard.

### **Article 2. Principes généraux**

VE Formation, se situant dans l'enceinte d'un établissement public de santé, les règles concernant les lieux publics s'appliquent à tous les stagiaires. Les règles en matière d'hygiène et de sécurité doivent être respectées au sein de l'établissement. Les effets personnels des stagiaires sont sous leur responsabilité : l'organisme Ville-Evrard Formation ne peut être tenu responsable en cas de vol.

Tout déplacement doit s'effectuer avec discrétion et en respectant les règles de sécurité.

### **Article 3. Consignes d'incendie**

Les consignes d'incendie et le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés à l'entrée des locaux de VE-Formation de manière à être identifiés par les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'intervenant ou par tout agent de l'établissement.

Les stagiaires doivent participer aux exercices d'évacuation des locaux lorsqu'ils sont organisés.

### **Article 4. Boissons alcoolisées, substances toxiques**

L'introduction et/ou la consommation d'alcool ou de boissons alcoolisées dans les locaux de formation est interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans les locaux de VE-Formation en état d'ivresse ou sous l'emprise d'une drogue.

### **Article 5. Interdiction de fumer**

En référence à la législation anti-tabac applicable aux lieux publics, toutes les salles de cours et couloirs de VE-Formation sont considérées comme des lieux non-fumeurs.

L'usage de la cigarette électronique est interdit dans les locaux de VE-Formation conformément à l'article 28 de la loi santé.

### **Article 6. Accident**

Tout accident en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation.

En application de l'article R. 6342-3 créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V) : en matière d'accidents du travail, les obligations autres que celles qui concernent le paiement des cotisations incombent à la personne ou à l'organisme responsable de la gestion du centre où le stage est accompli.

## **Section 2. DISCIPLINE GENERALE**

### **Article 7. Assiduité du stagiaire en formation**

Les stagiaires doivent respecter les horaires de cours et être assidus. Les absences doivent être justifiées. En règle générale, les formations se déroulent entre 9 heures et 17 heures le temps du déjeuner inclus. Une feuille d'émargement est à signer tous les jours (matin et après-midi).

Les stagiaires doivent prévenir en cas d'absence ou de retard. Les absences pour congés légaux (maladie, enfant malade ou événement familial proche) doivent être signalées par le stagiaire à VE-Formation et à son établissement employeur dans les 48 heures puis confirmées par pièces justificatives.

### **Article 8. Accès aux locaux de formation**

Les locaux sont accessibles pendant les heures de formation.

### **Article 9. Tenue, comportement**

L'enregistrement audio et/ou vidéo d'une séquence de formation n'est pas autorisé. Un distributeur de boissons est à la disposition des stagiaires. Les boissons sont à consommer dans l'espace détente.

Les stagiaires ont la possibilité de prendre leur repas au restaurant du personnel de l'établissement. Les salles de cours ne doivent pas être utilisées à cet effet.

### **Article 10. Utilisation du matériel**

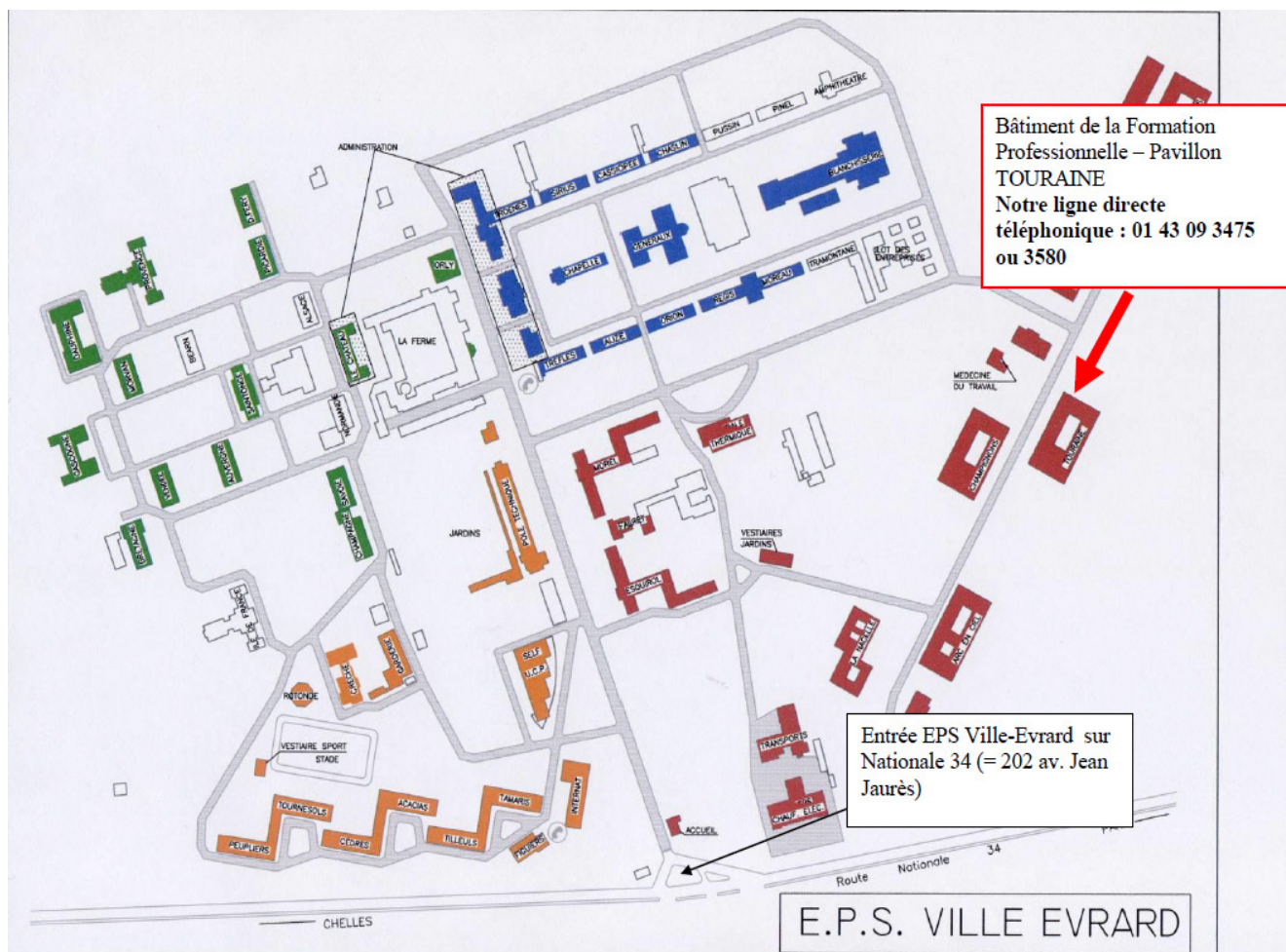
Le matériel des salles de formation est exclusivement réservé à l'usage de la formation et ne doit pas être déplacé en dehors des locaux. Les stagiaires sont tenus de conserver en bon état le matériel qui leur est confié. Les stagiaires doivent signaler aux formateurs tout matériel défectueux. Il est interdit d'emporter sans autorisation des objets appartenant à l'établissement d'accueil.

La Bibliothèque de l'établissement est à la disposition des stagiaires aux jours et horaires d'ouverture de celle-ci.

### **Article 11. Sanctions disciplinaires**

Conformément au Chapitre II, section II du Code du Travail, en cas de manquement à la discipline, le responsable VE-Formation de Ville-Evrard a la possibilité d'interrompre la formation du stagiaire de manière temporaire ou définitive, après avoir prévenu le représentant de la direction de l'établissement client employant le stagiaire.

# ACCES ET CONTACT



## Accès à l'EPS Ville-Evrard

### En voiture depuis Paris :

Périphérique > A4 puis A86 direction Le Perreux, puis N34

Périphérique > A4 Sortie Noisy-le-Grand, direction Neuilly-sur-Marne puis N34

### De Paris en transports en commun :

**RER A** direction Marne-la-Vallée > arrêt Neuilly Plaisance puis bus n°113 direction Neuilly-sur-Marne descendre à l'arrêt «Ville-Evrard»

**RER E** - arrêt Chelles puis bus n°113 direction Neuilly-sur-Marne > descendre à l'arrêt «Ville-Evrard»

Afin d'estimer votre temps de parcours et/ou de trouver un autre itinéraire, vous pouvez vous informer sur le site : [www.ratp.fr](http://www.ratp.fr) :

- Ville de destination : Neuilly-sur-Marne

- Arrêt du RER A : Neuilly Plaisance

- Arrêt du bus 113 : «Ville-Evrard»

**Pour nous contacter : [ve-formation@epsve.fr](mailto:ve-formation@epsve.fr) - 01.43.09.34.75 - 01.43.09.35.80**

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Participant

NOM DE NAISSANCE : ..... NOM D'USAGE : .....

PRENOM : .....

PROFESSION :

MEDECIN  PSYCHOLOGUE  CADRE DE SANTE  INFIRMIER(E)  AIDE SOIGNANT(E)  
 ERGOTHERAPEUTHE  PSYCHOMOTRICIEN (NE)  AUTRE (précisez) : .....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL DOMICILE : ..... TEL PORTABLE : .....

## Etablissement employeur

NOM DE L'ETABLISSEMENT : .....

N° DE SIRET : .....

SERVICE : ..... TEL SERVICE ..... @ : .....

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

NOM DU RESPONSABLE FORMATION : .....

TEL DU SERVICE DE LA FORMATION : ..... @ : .....

## Prise en charge financière

PRISE EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR AVEC ACCORD DU DIRECTEUR  PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

|                            |  |
|----------------------------|--|
| INTITULE DE LA FORMATION : |  |
| DATE DE LA FORMATION :     |  |
| COUT DE LA FORMATION :     |  |
| LIEU DE LA FORMATION :     |  |

### CONDITIONS D'ANNULATION :

L'annulation tardive occasionne de nombreuses difficultés. Dans certains cas, un nombre de stagiaires insuffisant ne permet pas une interaction efficace durant la formation. Vous avez la possibilité de reporter votre inscription sur une session ultérieure prévue au catalogue. Vous pouvez également remplacer un collaborateur en nous communiquant ses coordonnées par écrit ou par mail. En cas d'annulation tardive, et si vous ne pouvez effectuer de report ni de remplacement, les frais suivants seront appliqués :

- 50% du montant en cas d'annulation dans les 10 jours avant le début de la formation ;
- 100% du montant en cas d'annulation moins de 5 jours avant le début de la formation ;
- Toute formation démarrée est due en totalité ;
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, Ville Evrard Formation se réserve le droit d'annuler la session, au plus tard deux semaines avant la date prévue.

Ville Evrard Formation se réserve le droit de reporter la formation ou de remplacer un intervenant si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Date : .....

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Signature du participant | Signature du Directeur (si prise en charge employeur) & cachet de l'employeur |
|--------------------------|---|

**BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER COMPLETE A :**

VILLE-EVRARD FORMATION- 202, AV JEAN-JAURES, 93330 NEUILLY SUR MARNE ou à l'adresse mail : ve-formation @epsve.fr

SIREN : 269300935 SIRET : 26930093500013 APE : 841 A FiNESS : 930140025 DATADOCK : 19736 QUALIOPI en cours

